



La gazette d' Haynecourt

LE MOT DU MAIRE

Articles :

- Le mot du Maire :

Impôts fonciers

Faucheuse

Certiphyto

Travaux

Exposition M. Tissot

- Les activités :

Marche

Zumba

Depuis quelques jours, nous entendons parler de l'augmentation des impôts fonciers. Effectivement, beaucoup de propriétaires de la commune ont constaté des différences par rapport à l'année 2013. La nouvelle équipe municipale n'est absolument pas responsable. Et pour lever le doute, voici l'explication : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est ajoutée à la taxe foncière depuis cette année est une taxe qui **remplace** la redevance "ordures ménagères" qui était facturée aux contribuables par la CCOC.

Auparavant, les administrés payaient en fonction du nombre de personnes au foyer, maintenant, ils payent en fonction de la valeur locative de la maison ... Certains vont y gagner, d'autres vont y perdre, comme les personnes seules qui habitent dans une grande maison. La CAC appliquant ce "système" d'imposition, lors de la fusion, il nous a été imposé (toutes les communes de la "nouvelle CAC issues de la fusion" sont désormais soumises à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Nous étions bien conscients que des changements seraient apportés avec la CAC, celui-ci en fait partie !!!

Vous avez peut-être pris connaissance en lisant la Voix du Nord du 6 octobre que la commune avait fait l'acquisition d'une faucheuse. Cet investissement, voté en conseil municipal, semblait indispensable, aux yeux de tous, pour tenir propre les nombreux accotements présents dans et aux abords du village. Un accord a même été convenu avec l'Association Foncière de Remembrement d'Haynecourt pour rendre propre les chemins agricoles en contre partie d'un don à la commune de cailloux rouges pour aménager les trottoirs.



C'est avec beaucoup de précision qu'Hubert Fauqueux, notre conseiller municipal, a assuré le fauchage tout au long de la période.

Pour continuer sur le sujet de l'environnement, la saison de tonte des pelouses s'achève. **Le dernier ramassage de déchets verts se fera le lundi 10 novembre.** Vous pouvez jusqu'à cette date déposer encore vos tas de feuilles mortes.

Une Loi Européenne (mise en place à la suite du Grenelle de l'environnement) oblige tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à obtenir un certificat, obligatoire à partir du 1^{er} octobre 2014, pour les collectivités territoriales. Le **certiphyto** nécessite une formation de 2 jours qui porte sur les connaissances relatives à l'achat et à l'usage des produits phytosanitaires. Patrice Apchain et moi-même sommes allés suivre ce programme, à l'institut de Genech, les 18 et 19 septembre. Nous sommes tranquilles pour 5 ans !



La commune possède 4 maisons louées et qui ont nécessité des travaux dans le courant du mois de septembre. Ainsi, une clôture en béton a été implantée pour séparer les jardins des logements au 274 et 276 de la rue de Bourlon. Dans la cave de ce dernier, des étais ont été installés pour renforcer le soutènement. Un ancien locataire avait creusé un passage fragilisant la structure !!!



Avant de vous laisser découvrir les nouvelles activités créées depuis la rentrée des classes, j'ai encore une dernière information à vous communiquer.



M.TISSOT Daniel est un artiste peintre habitant Haynecourt. Il exposera ses toiles et dessins sur papier népalais, lors des portes ouvertes des ateliers d'artistes, à l'Hôtel de Ville (Place de la République) à Cambrai. Si cela vous tente, ce serait sympa de lui rendre une petite visite !

**Exposition du 19 octobre au 23 octobre 2014
de 14h30 à 18h30
Vernissage le 18 octobre à 18h00**

A bientôt.

Alain PARSY

Le club de marche

De 7 à 77 ans, on peut lire Tintin ... ou pratiquer la marche !

A Haynecourt, on a suivi ce conseil dès le début du mois de septembre. Cette activité, excellente pour la santé, a conquis un large public. Tout de suite, le club s'est doté de maillots bleus « Stroumpf », très visibles, avec l'inscription au dos d'**HAYNECOURT**. Très fiers, nous les portons lors des marches effectuées en dehors du village.



Voici une partie des marcheurs d'Haynecourt ... Et oui, une partie car on ne les a pas tous sur cette photo. Tous les dimanches, nous avons la surprise de voir de nouveaux amateurs. Il faut dire qu'il n'y a pas de cotisation à payer. Il suffit juste d'arriver à l'heure devant le mille-club pour un départ à 9h30. Ces balades sont là pour distraire et nous connaître un peu plus.



La première marche à l'extérieur se déroule lors des « **Foulées de la Bêtise** ».



Cambrai, 9h 30, le 14 septembre, c'est le départ pour un circuit du 5 km. Dans la joie et la bonne humeur, nos marcheurs effectuent une jolie promenade dans les rues citadines et au bord du canal de l'Escaut.

10h30, sur la Place Aristide Briand, nous assistons au départ de la course des 10 km. Sous nos encouragements, une équipe de coureurs donne l'occasion, une nouvelle fois, de représenter notre village.

Heureux de cette belle expérience, quinze jours plus tard, nous renouvelons une sortie dans un village voisin.

Thierry Defontaine forme une équipe de 29 personnes pour participer à la **Blécourtoise**. Grâce à ce nombre, nous battons l'équipe de Neuville-Saint-Rémy et nous remportons le trophée du village le plus représenté. Quel bonheur !

Rendez-vous est pris pour l'an prochain, où nous remettrons la coupe en jeu !



Une **marche particulière** est proposée aux habitants de la commune pendant les vacances de la Toussaint. Il s'agit d'une balade de 5 à 6 km dans l'enceinte de la BA103. Le rendez-vous est donné devant la porte d'entrée principale de l'ancienne base aérienne à 10H00. Pour les plus hardis, le départ se fera devant le mille-club à 9H30, comme d'habitude. Cela rallongera la promenade de 3 km !!! La date est confirmée pour le jeudi 23 octobre 2014.

Le club de zumba

Depuis quelques semaines, une grande partie du village vit au rythme de la zumba. C'est sur la demande de plusieurs jeunes femmes que le Comité des Fêtes décide de proposer une séance d'essai, le lundi 15 septembre. Au vu du grand nombre de participantes, une seconde séance est proposée 2 jours plus tard. Aujourd'hui, pour un coût de 30 € l'année (ou 50 € si on assiste aux 2 cours/semaine) les habitantes d'Haynecourt se défoulent au son des musiques latines. Quelques places sont encore disponibles. Des personnes extérieures au village peuvent s'inscrire au tarif de 40 € l'année (ou 70 € pour les 2 séances). Mme Frémeaux peut vous renseigner au 06 67 70 96 92



ATTENTION :

Pour cause de vacances, il n'y aura pas de zumba le lundi 27 octobre.